

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 décembre 2019 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2019
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 novembre 2019

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Addenda - Modification de l'imputation budgétaire et augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 19 656,38 \$ pour le contrat octroyé à LES CONSULTANTS S.M. INC., par la résolution CA18 19 0197, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, et autorisation d'une dépense totale de 235 876,55 \$, toutes taxes incluses
- 20.02 Augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 11 807,36 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), par la résolution CA18 19 0243, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 209 987,47 \$, toutes taxes incluses
- 20.03 Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 129 035,50 \$, toutes taxes incluses si applicables, et autorisation d'une dépense totale de 141 939,05 \$ pour la période du 16 décembre 2019 au 30 avril 2021, avec option de renouvellement pour un an - Appel d'offres public numéro 19-17912 - Cinq (5) soumissionnaires
- 20.04 Octroi d'un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 399 300 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

- 20.05** Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2019-2020, au montant maximal de 84 776,82 \$, toutes taxes incluses
- 20.06** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC. pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 225 000 \$ pour l'organisation d'une série de concerts en trois volets
- 20.07** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 90 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine
- 20.08** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités prévues à son plan d'action 2016-2020
- 20.09** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine »
- 20.10** Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$
- 20.11** Approbation des conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

30 – Administration et finances

- 30.01** Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant total de 10 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de placements médias couvrant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.)
- 30.02** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 30 753,77 \$
- 30.03** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019

- 30.04** Autorisation au greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures d'utilités publiques, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de stationnement et l'occupation de l'immeuble situé au 5203-5205, rue Fairway (lot numéro 1 704 126 du cadastre du Québec), par la compagnie MANUTENTION & ENTREPOSAGE GTI INC.
- 30.05** Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020
- 30.06** Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification
- 30.07** Autorisation à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour l'aménagement de terrains de basketball et d'un parc de skate dans le parc Grovehill, par la chef de division - Sports, Loisirs et Développement social de l'arrondissement de Lachine
- 30.08** Acceptation de l'acte de donation d'un lot de neuf objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Mme France Terriault pour le Musée de Lachine

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)*
- 40.02** Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)*
- 40.03** Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001)*
- 40.04** Adoption du second projet du *Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal*

47 – Urbanisme

- 47.01** Addenda - Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 4 387,50 \$ - Lot portant le numéro 2 133 192 du cadastre du Québec situé au 1171-1199, rue Notre-Dame

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 octobre au 20 novembre 2019

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation du conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

60 – Information

- 60.01** Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public

**Dossier # : 1187382001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification de l'imputation budgétaire et augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 19 656,38 \$ pour le contrat octroyé à LES CONSULTANTS S.M. INC., par la résolution CA18 19 0197, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, et autorisation d'une dépense totale de 235 876,55 \$, toutes taxes incluses

De modifier l'imputation budgétaire pour le contrat octroyé à LES CONSULTANTS S.M. INC., par la résolution CA18 19 0197, selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales au montant de 216 220,17 \$, toutes taxes incluses;

D'augmenter la valeur des contingences d'un montant de 19 656,38 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense totale de 235 876,55 \$, toutes taxes incluses, comprenant le contrat octroyé à LES CONSULTANTS S.M. INC. et les contingences, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 216 220,17 \$ à 235 876,55 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-22 14:21**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification de l'imputation budgétaire et augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 19 656,38 \$ pour le contrat octroyé à LES CONSULTANTS S.M. INC., par la résolution CA18 19 0197, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, et autorisation d'une dépense totale de 235 876,55 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Initialement, l'estimation prévue dans le cadre de la surveillance et la gestion du contrat de réhabilitation pour le parc Pominville phase II était de de 37 941,75 \$. Nous sommes présentement en cours de réalisation de travaux et selon le consultant, le montant estimé requis serait de 45 193,45\$ toutes taxes incluses. La totalité de ce montant sera financée par le budget de fonctionnement, tel que démontré dans l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement, dans un premier temps, et fera partie de la prochaine demande de remboursement des dépenses encourues dans le cadre de la réserve Passif Environnemental provenant du Service de l'environnement. Un autre sommaire décisionnel sera complété pour ce remboursement.

Le montant des contingences initialement prévu au contrat (19 656,38 \$, toutes taxes incluses) a été utilisé pour de la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de réfection d'infrastructures des avenues suivantes : 8^e, 11^e et 32^e Avenue, pour le programme de réfection routière (PRR) local, ainsi que pour le parc Pominville phase II.

De plus, suite à des imprévus de travaux pour le parc Pominville, nous demandons l'augmentation de l'enveloppe des contingences d'une valeur de 10 % pour un montant de 19 656,38 \$, toutes taxes incluses, soit pour une augmentation totale du budget des contingences majoré à 39 312,76 \$, toutes taxes incluses. La prolongation du chantier constitue le facteur principal de cette augmentation du budget des contingences et permettra ainsi de finaliser les projets en cours du parc Pominville.

La dépense totale, après l'augmentation des contingences, passera donc de 216 220,17 \$ à 235 876,55 \$, toutes taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anara DE AZEVEDO
Agente technique en ingénierie municipale

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclusion d'une entente-cadre avec LES CONSULTANTS S.M. INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, au montant de 196 563,79 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 216 220,17 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La division des études techniques de l'arrondissement de Lachine a lancé l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816 pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales et d'aménagement de terrains, tels que des parcs et des espaces verts à l'arrondissement.

Les documents d'appel d'offres ont été préparés par la division des études techniques de la Direction des travaux publics. Les documents normalisés provenant de la division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal ont été utilisés. Ce contrat est de type entente-cadre et dans lequel différents mandats de surveillance environnementale seront octroyés.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 11 mai au 7 juin 2018. La durée de publication a été de 28 jours. La soumission est valide pendant 180 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 4 décembre 2018.

Deux addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres et précisions :

- Addenda 1 : 18 mai 2018 – Reporter la date d'ouverture des soumissions pour le 7 juin, au lieu du 28 mai 2018.
- Addenda 2 : 23 mai 2018 – Réponse aux questions au sujet de l'échéancier d'exécution du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2187382003 (24 mai 2018) : Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels

numéro LAC-PUB-1816.

1187274002 (17 juillet 2018) - L'approbation du présent dossier pour l'octroi de contrat est conditionnelle à l'approbation du dossier décisionnel pour la prise en charge des projets de la DRE par l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre pour répondre aux besoins de l'arrondissement de Lachine en matière de surveillance environnementale des travaux et dans lequel différents mandats de surveillance seront octroyés.

En plus de la gestion et la surveillance du projet de réhabilitation de la phase 2 du secteur Pominville localisé dans le district du Canal, la firme assurera la surveillance environnementale lors de la réalisation des différents projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales prévus pour l'été et l'automne 2018. La firme devra assurer la surveillance environnementale de plusieurs projets en parallèle, pour un minimum de cinq techniciens affectés aux projets, répondant aux exigences du devis relativement à la qualification et l'expérience.

À la suite de l'appel d'offres public et de l'évaluation des offres par le comité de sélection, la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. a obtenu le plus haut pointage final.

JUSTIFICATION

Comme prescrit dans les encadrements de la Ville, nous avons vérifié, au préalable, auprès du Service de l'environnement pour l'utilisation des ententes existantes; par contre, les cinq ententes existantes ne sont plus disponibles dans l'appel d'offres 16-14761. De plus, aucun appel d'offres n'était en cours de leur côté pour solliciter le marché pour la surveillance environnementale.

Dans le cadre de l'appel d'offres, il y a eu 12 preneurs du cahier des charges, dont une municipalité.

Deux soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres, la firme *Les Consultants S.M. Inc* et la firme *Géninovation*. Seule la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. a obtenu une note supérieure à la note minimale requise de 70 % lors de l'évaluation des offres par le comité de sélection, tandis que la firme *Géninovation* a obtenu une note insatisfaisante; par conséquent, l'enveloppe du prix de soumission a été retournée à la firme sans l'ouverture par l'arrondissement.

Donc, nous recommandons de conclure l'entente-cadre avec la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. ayant obtenu le plus haut pointage.

L'estimation budgétaire pour ce contrat était évaluée à 257 371,54 \$, toutes taxes et contingences incluses. On remarque ainsi un écart favorable de 41 151,37 \$ entre l'estimation projetée des coûts et le prix de la soumission de LES CONSULTANTS S.M. INC. qui est de 216 220,17 \$ toutes taxes incluses, soit un différentiel de 15,99 %. Dans le tableau intitulé «Tableau d'analyse de coûts» en pièces jointes, on constate que les écarts de prix se situent au niveau des honoraires du directeur responsable du contrat et principalement au niveau des analyses chimiques. Les prix compétitifs de ce soumissionnaire peuvent être justifiés par les ententes que ce dernier pourrait avoir avec les laboratoires d'analyse.

Il est à noter que le coût total incluant les taxes et contingences inscrit sur le formulaire de soumission ainsi que le rapport du comité de sélection comporte une erreur de frappe, ou de sommation du sous-total et des taxes. Le coût total inscrit est de 216 420,17 \$ alors que le coût réel est de 216 220,17 \$. Une demande de correction a été transmise au soumissionnaire et le bordereau de soumission corrigé est joint à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels, la surveillance environnementale, requis lors de la réalisation des différents projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales. Les services professionnels seront fournis sur demande pour chacun des projets à réaliser par l'arrondissement de Lachine.

L'enveloppe maximale attribuée à cette firme permettra de couvrir plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande », dont les crédits proviendront de l'arrondissement, de la Direction Réseaux d'Eau et du Service des infrastructures en prorata des projets.

La valeur du présent entente-cadre est de 216 220,17 \$, toutes taxes et contingences incluses, pour la surveillance environnementale dans le cadre des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales et d'aménagement de terrains. Un total estimé de 37 941,75 \$, taxes et contingences incluses, est prévu pour la surveillance et la gestion du contrat de réhabilitation du parc Pominville phase 2. Alors que la balance estimée, d'une valeur de 178 278,42 \$, taxes et contingences incluses, est prévue pour la surveillance des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales.

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (23 %), en partie par la Direction Réseaux d'Eau (DRE, anciennement DGSRE) (59 %) et en partie par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) (18 %), tel que l'estimation de l'arrondissement montrée dans le tableau ci-dessous. La valeur de chacun des montants assumés par chaque direction sera révisée suite à la réception des offres de services de la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. pour chacun des projets à réaliser.

Direction	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes inc.)	Total (taxes incl.)	Répartition %
Arrondissement	44 806,69 \$	4 480,67 \$	49 287,36 \$	23%
DGSRE	116 691,33 \$	11 669,13 \$	128 360,46 \$	59%
SIVT	35 065,77 \$	3 506,58 \$	38 572,35 \$	18%
TOTAL	196 563,79 \$	19 656,38 \$	216 220,17 \$	100%

De plus, le tableau détaillé de la répartition des coûts estimés par l'arrondissement par projet est en pièces jointes.

La répartition des coûts est définie selon les barèmes de répartition dans le cadre d'un contrat de services professionnels, soit 80 % par la DRE pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie, et 20 % pour le SIVT ou pour l'arrondissement pour le financement des travaux de réfection de chaussée tel que détaillé dans le tableau de répartition des coûts en pièces jointes. Tandis que les coûts reliés aux projets du Programme de réfection routière (PRR) sont assumés à 100 % par le SIVT.

Les coûts reliés au projet de réhabilitation du parc Pominville seront assumés à 100 % par l'arrondissement de Lachine à ce stade-ci. Cette dépense fera partie de la prochaine demande de remboursement des dépenses encourues par l'arrondissement pour la réhabilitation du parc Pominville, dans le cadre de la Réserve Passif Environnemental provenant du Service de l'environnement (le budget pour la réhabilitation du parc Pominville est prévu à la réserve du passif environnemental).

Le contrat sera valide en date de la résolution de l'octroi jusqu'à ce que le montant des honoraires ait atteint la somme maximale autorisée de 216 220,17 \$ (taxes et contingences

incluses).

Les projets identifiés au sommaire s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction Réseaux d'Eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement l'octroi du contrat des services professionnels, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

Le contrat à octroyer est de type entente-cadre et l'arrondissement peut l'utiliser lorsque des services professionnels en matière de surveillance environnementale sont requis dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales. Un bon de commande sera émis pour chaque mandat confié à la firme pour des services professionnels. Le montant des bons de commande sera convenu après acceptation par la Ville de l'estimation budgétaire transmise par la firme. L'entente-cadre sera valide jusqu'à l'atteinte de la somme maximale du contrat. La DRE exigera, pour l'approbation de chaque bon de commande, une confirmation écrite des soldes disponibles pour cette entente-cadre.

Les coûts assumés par la DRE pour ces services professionnels ne concernent que les travaux d'égout et d'aqueduc. La répartition des coûts est telle que définie dans le sommaire.

Les travaux identifiés au sommaire sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ces services professionnels seront réalisés en 2018 et 2019.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant des projets devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée pour chaque mandat confié à la firme par cette entente-cadre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recours aux services professionnels en environnement permettra la réalisation des travaux conformément aux normes environnementales du MDDELCC et aux exigences de la Ville de Montréal en matière de réhabilitation et gestion des sols contaminés, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure de réaliser les projets de reconstruction et réfection d'infrastructures (égout, aqueduc, voirie) et d'aménagement de parcs, notamment celui de la réhabilitation environnementale du parc Pominville phase 2, ayant comme objectif d'offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain.

Des appels d'offres pour la réfection d'infrastructures ayant atteint leur durée de vie utile sont présentement en cours et il est prévu d'adjuger les contrats aux conseils de juillet et août 2018. Sans services professionnels en environnement, les appels d'offres devront être annulés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques afin d'informer les citoyens, par la distribution d'avis, advenant que des interdictions de stationnement soient requises pour permettre des caractérisations de sols.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Juillet 2018

Ordre de débuter les travaux: Selon l'échéancier des projets à réaliser

Fin des travaux: en 2019 selon l'avancement des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cet appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par l'Autorité des marchés financiers le 23 juillet 2014 et une demande de renouvellement a été transmise le 23 février 2017, dont l'Autorité des marchés financiers a accusé réception le 28 mars 2017, fut déposée avec sa soumission.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 27 juin 2018

Jean CARRIER, 27 juin 2018

Véronique BRISSETTE, 27 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK

Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-27

Marie-Josée M GIRARD

Directrice - Travaux Publics



Dossier # : 1197801008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 11 807,36 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), par la résolution CA18 19 0243, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 209 987,47 \$, toutes taxes incluses

D'augmenter la valeur des contingences d'un montant de 11 807,36 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.) pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, par la résolution CA18 19 0243, selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824;

D'autoriser une dépense totale de 209 987,47 \$, toutes taxes incluses, comprenant le contrat octroyé à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.) et les contingences, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 198 180,11 \$ à 209 987,47 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-22 14:20

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197801008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 11 807,36 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), par la résolution CA18 19 0243, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 209 987,47 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Par la résolution CA18 19 0243 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2018, il a été résolu d'accorder un contrat à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses, et d'autoriser une dépense totale de 198 180,11 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824. Ce contrat a fait suite aux inspections des infrastructures extérieures effectuées au courant de l'été 2017 où plusieurs déficiences avaient été relevées. En effet, plusieurs installations servant d'accès aux bâtiments et aux toits sont en très mauvais état. Afin de s'assurer de la mise à niveau des infrastructures concernées, la Direction des travaux publics avait octroyé un contrat à un entrepreneur spécialisé dans les travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit en acier galvanisé.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, des travaux additionnels sont requis, ce qui engendre des coûts supplémentaires. Par conséquent, les montants initialement prévus au contrat s'avèrent insuffisants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0243 - 2018-09-11 (1187801004)

D'octroyer un contrat à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1824;

D'autoriser une dépense de 176 946,53 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de réfection d'escaliers extérieurs et d'échelles de toit pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine;

D'autoriser une dépense de 21 233,58 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D1177262002 - 2017-09-28 (2177262002)

D'octroyer un contrat à la firme DUBÉ MATTE ARCHITECTES INC. pour des services professionnels dans le cadre d'un projet de réfection des escaliers extérieurs en acier et des échelles de toit des bâtiments municipaux de l'arrondissement Lachine au montant total de 8 447,99 \$ toutes taxes incluses - Contrat gré à gré;

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'augmentation du contrat accordé à SDX MÉCANIQUE (NORDMEC INDUSTRIELS & MINES INC.), d'une somme totale de 11 807,36 \$, toutes taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 198 180,11 \$ à 209 987,47 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

En raison des conditions de sol existantes imprévues, les pieux vissés déjà prévus et servant de fondation pour l'escalier du 183, rue des Érables au 2^e étage du côté du stationnement public, ne peuvent être mis en place. Cette condition exige une nouvelle méthode de construction. Pour ce faire, l'entrepreneur doit excaver le sol et installer des bases de béton préfabriquées afin de reprendre les charges de l'escalier. À titre indicatif, le budget initial des contingences qui s'élevait à un montant de 21 233,58 \$, toutes taxes incluses, a déjà été dépensé en partie pour les travaux contingents suivants :

Ordre de changement OC-001 daté du 17 janvier 2019 :

- Changement du type de verre pour les nouvelles vitres afin de respecter les normes de résistance thermique en cas de feu pour un montant de 11 047,09 \$, toutes taxes incluses;

Ordre de changement OC-002 daté du 24 mai 2019 :

- Modification du palier supérieur de l'escalier du 183, rue des Érables au 2^e étage, du côté du stationnement public, afin d'obtenir le dégagement minimal entre la porte de sortie d'urgence et le nouvel escalier pour un montant de 8 462,16 \$, toutes taxes incluses.

La somme restante de 1 724,34 \$, toutes taxes incluses, doit être maintenue et additionnée à la demande d'augmentation de la valeur des contingences d'un montant de 11 807,36 \$, toutes taxes incluses, concernée par le présent dossier. Cette somme permettra de pallier aux imprévus possibles suite aux travaux supplémentaires d'excavation et de finition, si nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme additionnelle requise afin de couvrir la dépense totale du contrat s'élève à 11 807,36 \$, toutes taxes incluses, représentant 5,02 % du contrat octroyé. Les contingences initiales de 10,71 % passent ainsi à 15,73 %.
La dépense sera imputée au PTI, telle qu'indiquée dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux en cours auront un impact important sur la sécurité de nos installations et pour assurer la sécurité du public, sans l'augmentation de contrat, les travaux devront être suspendus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2018

- Début des travaux : Octobre 2019
- Fin des travaux : 2 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initial. Le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

La firme SDX MÉCANIQUE n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Julie DE ANGELIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri NADEAU OUELLETTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1197401002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 129 035,50 \$, toutes taxes incluses si applicables, et autorisation d'une dépense totale de 141 939,05 \$ pour la période du 16 décembre 2019 au 30 avril 2021, avec option de renouvellement pour un an - Appel d'offres public numéro 19-17912 - Cinq (5) soumissionnaires

D'octroyer à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 129 035,50 \$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17912, pour la période du 16 décembre 2019 au 30 avril 2021, avec option de renouvellement pour un an;
D'autoriser, à cet effet, une dépense de 129 035,50 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'autoriser une dépense de 12 903,55 \$, toutes taxes incluses si applicables, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-25 09:24**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197401002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, au montant de 129 035,50 \$, toutes taxes incluses si applicables, et autorisation d'une dépense totale de 141 939,05 \$ pour la période du 16 décembre 2019 au 30 avril 2021, avec option de renouvellement pour un an - Appel d'offres public numéro 19-17912 - Cinq (5) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La bibliothèque Saul-Bellow est un de nos bâtiments municipaux ayant un taux d'achalandage journalier élevé. L'entretien et la propreté de la bibliothèque se doivent d'être à la hauteur de la qualité du bâtiment et des investissements qui y ont été consacrés suite à sa rénovation en 2015.

Le contrat actuel arrivant à échéance sous peu, l'arrondissement de Lachine a procédé à l'affichage d'un appel d'offres pour les services d'entretien ménager. L'arrondissement maintient que ces services doivent être faits par une firme externe dû en partie par la fréquence requise et par la plage horaire disponible pour ce faire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-11-12 - CA18 19 0314 (1187401004)

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 3 283,83 \$, toutes taxes incluses, pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat se terminant le 13 novembre 2018 octroyé à SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC., par la résolution CA15 19 0343 selon l'appel d'offres public numéro 15-14633;

De renouveler, du 14 novembre 2018 au 13 novembre 2019, le contrat octroyé à cette entreprise pour les services identifiés, au montant maximal de 101 469,92 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 15-14633;

D'autoriser une dépense de 5 073,50 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la période de renouvellement 2018-2019;

2015-11-09 - CA15 19 0343 (1157125001)

D'octroyer un contrat d'une durée de trois ans à la firme Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow, pour un montant total de 291 527,74 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14633;

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer l'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow. L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les équipements et le matériel nécessaires pour la réalisation des travaux suivants :

- services usuels (journalier, hebdomadaire et mensuel);
- services lors d'événements dans les différentes salles multifonctionnelles;
- grands ménages (mai et octobre);
- travaux d'urgence.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro 19-17912 a été lancé le 28 octobre 2019 et les soumissions ont été ouvertes le 14 novembre 2019. Cinq soumissions ont été reçues sur un total de huit preneurs de cahier des charges. La durée de validité des soumissions est de 180 jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Les cinq soumissions reçues ont été jugées conformes après analyse des conformités administrative et techniques.

Par conséquent, il est recommandé d'octroyer ce contrat à l'entreprise PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 129 035,50 \$, taxes exonérées, pour la période du 16 décembre 2019 au 30 avril 2021 inclusivement. Ce contrat a une possibilité de renouvellement d'une période maximale de 12 mois avec un réajustement au taux de l'augmentation annuel du comité paritaire de l'entretien d'édifices publics.

Le soumissionnaire PLACEMENT POTENTIEL INC. est une entreprise adaptée, accréditée, à but non lucratif, dont la spécialité est de trouver des emplois appropriés et à long terme pour des personnes aptes au travail qui présentent de légers handicaps. Par conséquent, l'entreprise possède une autorisation gouvernementale lui permettant d'offrir des services exonérés des différentes taxes en vertu des lois en vigueur puisque celle-ci est un organisme à but non lucratif (OBNL) ayant la mention de bienfaisance.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Placement Potentiel inc.	129 036 \$	0 \$	129 036 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	145 691 \$	0 \$	145 691 \$
Service d'entretien Carlos inc.	185 693 \$	0 \$	185 693 \$
2968-1913 Quebec inc.	186 284 \$	0 \$	186 284 \$
Conciergerie Speico inc.	192 150 \$	0 \$	192 150 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	158 346 \$	0 \$	158 346 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			167 771 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			30,02 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	63 115 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	48,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	- 29 310 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-18,51 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	16 656 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	12,91 %

Explication des écarts

L'estimation de 158 346 \$, toutes taxes incluses, est basée sur les taux horaires de la main-d'oeuvre (classe A) dans le décret du comité paritaire de l'entretien d'édifices publics du 4 septembre 2019 avec une majoration de 25 % pour couvrir les frais d'administration, de profit et les frais liés aux matériels et matériaux.

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 18,51 % à notre estimation. Puisque l'entreprise PLACEMENT POTENTIEL INC. est un OBNL, elle présente un prix très avantageux et de surcroît, en-dessous de la valeur du marché grâce à son exonération de taxes. Il est tout de même intéressant de savoir que, malgré l'ajout fictif de taxes, l'entreprise reste le plus bas soumissionnaire. Donc, nous sommes d'avis que le prix soumis est, sans équivoque, à l'avantage de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à même le budget de fonctionnement des travaux publics et elles se feront sur les années 2019, 2020 et 2021. Toutes les prévisions de dépenses sont sans taxe en raison de l'exonération de cet OBNL.

Prévision de dépenses du 16 au 31 décembre 2019	Prévision de dépenses pour 2020	Prévision de dépenses du 1^{er} janvier au 30 avril 2021	Total des dépenses (taxes exonérées)
3 600,00 \$	92 923,00 \$	32 512,50 \$	129 035,50 \$

La dépense totale est de 141 939,05 \$ sachant que la soumission est de 129 035,50 \$, taxes exonérées, et que les contingences sont au montant de 12 903,55 \$, taxes exonérées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire répond à la politique à faible impact environnemental de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service d'entretien ménager est requis afin d'assurer un niveau de propreté acceptable malgré l'achalandage des citoyens et des employés.
Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions au niveau des conditions de salubrité dans le bâtiment visé, ce qui pourrait nuire au service aux citoyens, à l'image de l'arrondissement et à la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 3 décembre 2019

- Début des travaux : 16 décembre 2019
- Fin des travaux : 30 avril 2021
- Une année d'option est prévue au contrat. La Direction des travaux publics décidera en temps et lieu si elle désire l'exercer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra KIROUAC

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée M GIRARD

Le : 2019-11-21

Agent technique municipal

directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1197132002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 399 300 \$, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

D'octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 399 300 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
D'autoriser, à cet effet, une dépense totale de 399 300 \$, soit un montant annuel de 133 100 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 16:03**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 399 300 \$, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui s'inscrit dans le Plan de développement durable de la Ville et qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes quotidiennes des Lachinoises et des Lachinois et vise à accentuer leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Au cours des dernières années, un organisme sans but lucratif œuvrant dans le milieu ayant pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et maintenir en place des projets environnementaux à Lachine, a reçu des contributions pour promouvoir ce programme visant à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement et des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières résiduelles). Cet organisme, le Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), œuvre actuellement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. La convention avec cet organisme viendra à échéance le 31 décembre 2019.

En 2018, le GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) a enregistré un nouveau nom auprès du Registraire des entreprises du Québec : Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-12-10 – CA18 19 0343 (1187132002)

D'octroyer un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement, de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,

c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 133 100 \$, toutes taxes incluses;

2016-03-14 – CA16 19 0070 (1167132001)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour la gestion du programme Éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2018;

D'accorder à cette fin une contribution financière maximale de 103 123 \$ pour l'année 2016;

2015-01-19 – CA15 19 0003 (1146179026)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2015 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

2014-06-09 – CA14 19 0184 (1145303016)

D'approuver la modification au protocole d'entente entériné le 15 avril 2013 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) afin de soutenir l'organisme pour la gestion du programme Éco-quartier;

D'octroyer un montant additionnel de 28 750 \$ et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2014-01-20 – CA14 19 0015 (1136179021)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2014 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement, le tout conditionnellement à l'adoption du budget de la Ville de Montréal par le conseil municipal.

2013-04-15 – CA13 19 0102 (1135303011)

D'approuver le protocole d'entente triennal à intervenir entre l'Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour la gestion du programme Éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2015;

D'accorder à cette fin une contribution financière maximale de 71 250 \$ pour l'année 2013;

2011-09-12 – CA11 19 0278 (1112356045)

D'autoriser le protocole d'entente entre l'Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour l'implantation d'un programme éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2012 et accorder une contribution financière pour l'année 2011 d'un montant maximal de 75 000 \$ à l'organisme mandataire;

DESCRIPTION

La Direction culture, sports, loisirs et développement social recommande de poursuivre, pour une période de 36 mois, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, le programme Éco-quartier, et d'accorder à cette fin, dans le cadre d'une convention à signer avec l'organisme, un contrat de services d'une valeur de 133 100 \$ par année au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME).

Cette entente fait l'objet d'une évaluation annuelle de l'organisme par l'Arrondissement et est résiliable à tout moment.

JUSTIFICATION

Ce programme incitatif vise à changer le comportement des citoyens par des pratiques quotidiennes plus respectueuses du milieu de vie. L'arrondissement, grâce à la création d'un Éco-quartier, place le citoyen au cœur de sa stratégie d'intervention en matière d'environnement en le rejoignant près de sa résidence et dans son milieu de vie. L'Arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens

durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des institutions, des commerces et des industries (ICI) de l'arrondissement. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

Dans le cadre du Plan local de développement durable adopté par l'Arrondissement en 2016, la Direction culture, sports, loisirs et développement social a révisé, en collaboration avec les autres directions de l'arrondissement, le mandat et la mission de cet organisme. Des axes d'intervention spécifiques ont été précisés au programme Éco-quartier. Ces enjeux s'inscrivent dans les objectifs de son Plan local et des indicateurs de performance sont prévus à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le GRAME est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il affirme que ses services sont exonérés des taxes à la consommation.

Montant total de 399 300 \$ réparti comme suit :

2020 : 133 100 \$

2021 : 133 100 \$

2022 : 133 100 \$

Imputation budgétaire :

2410-0010000-301405-04349-54503-014406.000000.0000.000000.000000.0000.00000

La demande d'achat sera faite en janvier 2020.

Activité GMR : 04349

Objet comptable: services techniques : 54503

Sous-objet : Éco-quartiers 014406

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme s'inscrit directement dans la stratégie de développement durable en s'attaquant aux 3R-V (réduction, recyclage, réemploi et valorisation), à la gestion de l'eau, en plus de contribuer au verdissement et à l'atteinte de l'indice de canopée pour Montréal 2025. Le programme soutient le Plan local de développement durable 2016-2020 :

2.4.2 : Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021);

2.4.2 : Inciter les grands propriétaires terriens, industries, commerces, institutions (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (Plan d'action canopée 2012-2021);

2.7.3 : Encourager les résidents à réorienter les gouttières vers une surface perméable, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout;

4.16.1 : Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue de certains événements municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les objectifs poursuivis par le programme Éco-quartier sont :

1. Sensibiliser, informer, communiquer et éduquer les résidents, institutions, commerces et industries (ICI) en matière d'environnement;
2. Développer et mettre en œuvre des projets environnementaux dans la communauté;
3. S'assurer du rayonnement du programme Éco-quartier dans sa communauté;
4. Créer et maintenir des liens avec les partenaires.

Le programme Éco-quartier agit dans les domaines suivants :

- La gestion des matières résiduelles;
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie;
- Le verdissement et l'écologie urbaine;
- La propreté et l'éco-civisme;
- La gestion de l'eau;
- La participation à la vie associative.

Dans chacune des interventions, l'approche du programme Éco-quartier est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidants à l'amélioration de leur cadre de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette opération est détaillée au cahier des normes de diffusion à l'intention du programme Éco-quartier qui sera remis à l'organisme porteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert MALEK, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBault

Le : 2019-11-19

Animateur(trice) de sports & loisirs

Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique GAZO
Directrice, CSLDS



Dossier # : 1196759014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2019-2020, au montant maximal de 84 776,82 \$, toutes taxes incluses si applicables

D'octroyer un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2019-2020, au montant maximal de 84 776,82\$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 84 776,82 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la directrice - culture, sports, loisirs et développement social, à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-22 14:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196759014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2019-2020, au montant maximal de 84 776,82 \$, toutes taxes incluses si applicables

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine présente plus d'une centaine d'événements pendant la période estivale et peu en hiver. À chaque hiver, la butte du parc Grovehill devient un lieu de rendez-vous particulièrement prisé des Lachinoises et Lachinois. Grâce à sa localisation centrale, le parc Grovehill est situé en plein cœur de l'arrondissement Lachine et avec sa topographie avantageuse, cette butte devient, durant l'hiver, un lieu de convergence pour les loisirs hivernaux. Souhaitant offrir plus de commodités à l'endroit tout en encourageant les citoyens à s'approprier davantage la saison froide, l'arrondissement a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs (voir pièces jointes). Un seul OBNL a répondu. L'arrondissement souhaite donc donner un contrat à La Pépinière - espaces collectifs à l'hiver 2018-2019 pour des aménagements invitants, ainsi qu'une activation complémentaire aux activités qui s'y tiennent naturellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-10-12 - CA18 19 0342 (1187125002)

D'octroyer un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2018-2019, au montant maximal de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses;

DESCRIPTION

Faisant face à des difficultés, notamment en lien avec la température hivernale imprévisible, ainsi qu'au défi de motiver la population à s'approprier l'hiver, l'arrondissement a pris le parti d'investir à nouveau cet hiver le parc Grovehill, un endroit naturellement fréquenté par les citoyens. Avec sa butte très populaire, notamment auprès des familles, c'est l'endroit tout indiqué à cette fin. Le projet pilote de l'hiver 2019 a démontré la popularité de la programmation hivernale (bilan en pièces jointes).

Pour l'hiver 2020, le parc Grovehill deviendra un des points d'intervention principaux de l'arrondissement. Il est d'abord question de sécuriser autant que possible l'utilisation de la butte, tout en expliquant aux citoyens les limites de cette intervention. L'Arrondissement souhaite offrir un endroit agréable pour les rencontres, la détente et profiter des joies de l'hiver. Cet espace pourrait ainsi permettre, entre autres, aux parents de surveiller leurs enfants qui glissent sur la butte à partir d'installations confortables, en plus d'offrir la possibilité à tous de se reposer après une séance active de glisse. Une signalétique attrayante, des interventions pour permettre aux gens de se réchauffer ainsi que l'offre d'activités ludiques et s'adressant aux familles feront partie du projet, en plus de la Fête des Neiges de février. Afin de réaliser ce projet, l'arrondissement a interpellé LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS.

Une présence sera assurée durant les jours de fin de semaine ainsi que toute la semaine de relâche. De plus, quelques événements thématiques de petite ampleur pourront être organisés durant l'hiver.

Bref, il sera possible de réaliser une programmation diversifiée permettant d'activer et d'animer le parc durant les deux mois du mandat. En outre, des efforts de mobilisation et d'implication de la population et des acteurs locaux seront déployés afin d'une part maximiser les retombées du projet, et d'autres parts, faire de l'endroit un lieu de rassemblement inclusif, voire un nouveau cœur de quartier hivernal. Vous trouverez en pièces jointes l'offre de services.

JUSTIFICATION

Les objectifs de la programmation hivernale au parc Grovehill est :

- de développer l'offre d'activités hivernales extérieures pour les familles;
- d'offrir un lieu sécuritaire, animé, accueillant et accessible pour la pratique d'activités;
- d'offrir un lieu d'accueil (installation sanitaire et roulotte).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410.0010000.301477.07189.54506.000000.0000.000000.000000.0000.00000

Montant versé en 2019 : 33 910,73 \$ (taxes incluses) DA: 623143

Montant versé en 2020 : 50 866,09 \$ (taxes incluses)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture du site : 18 janvier 2020

- Événement fermeture : 8 mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Directrice CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Dominique GAZO
Directrice CSLDS

Le : 2019-11-21



Dossier # : 1197241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC. pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 225 000 \$ pour l'organisation d'une série de concerts en trois volets

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC. pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 225 000 \$, soit une contribution annuelle de 75 000 \$, pour l'organisation d'une série de concerts en trois volets;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 09:50

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC. pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 225 000 \$ pour l'organisation d'une série de concerts en trois volets

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, l'arrondissement de Lachine soutient l'organisme à but non lucratif reconnu, catégorie H – Organismes en collaboration, LES CONCERTS LACHINE INC. qui offre à la population une programmation de concerts de musique classique.

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser la signature de l'entente triennale (2020-2021-2022) entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., organisme reconnu par l'Arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et d'autoriser le versement d'une contribution financière annuelle de 75 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-04-10 – CA17 19 0112 (1176759008)

D'approuver le protocole d'entente triennale (2017-2018-2019) à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation d'une série de concerts en trois volets : le Festival de musique classique, les Saints-Anges en musique et Notes et Brioches;
D'octroyer un soutien financier de 75 000 \$ pour l'année 2017 pour appuyer la tenue de ces concerts;

2017-02-13 – CA17 19 0033 (1163948018)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2016-05-09 – CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;
Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016-01-18 – CA16 19 0012 (1163948001)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2016 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

2015-03-16 – CA15 19 0066 (1156179009)

D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 71 250 \$ à Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation du Festival de musique classique, du programme de concerts d'orgue à l'Église des Saints-Anges et de la série Notes et Brioches de la programmation annuelle 2015;

2015-01-19 – CA15 19 0003 (1146179026)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2015 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

2014-03-17 – CA14 19 0074 (1146179003)

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation en 2014 d'une série de concerts en trois volets : le Festival de musique, les Saints-Anges en musique et Notes et Brioches; D'octroyer un soutien financier de 71 250 \$ pour appuyer la tenue de ces concerts;

2014-01-20 – CA14 19 0015 (1136179021)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2014 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement, le tout conditionnellement à l'adoption du budget de la Ville de Montréal par le conseil municipal.

2013-03-11 – CA13 19 0054 (1136179005)

D'autoriser le versement d'une subvention au montant de 71 250 \$ à Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation du Festival de musique classique, du programme de concerts d'orgue à l'église des Saints-Anges et de la programmation annuelle 2013;

2012-12-10 – CA12 19 0446 (1126179001)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2013 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'Arrondissement, le tout conditionnellement à l'adoption du budget de la Ville de Montréal par le conseil municipal;

2012-02-13 – CA12 19 0021 (1121415005)

D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 71 250 \$ à Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation du Festival de musique classique, du programme de concerts d'orgue à l'Église des Saints-Anges et de la programmation annuelle 2012;

DESCRIPTION

Enregistré en 1977 par M. Noël Spinelli, l'organisme LES CONCERTS LACHINE INC. a pour objectif principal d'organiser des concerts. En 2017, c'était la 40^e saison de cette offre de concerts de musique classique. Le programme de soutien aux organismes en collaboration a pour but d'offrir un soutien financier à des collaborateurs (organismes à but non lucratif) qui se voient confier le développement d'un programme en lien avec la mission de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

Le protocole d'entente avec LES CONCERTS LACHINE INC. prévoit ainsi l'organisation d'une série de concerts en trois volets :

- le Festival de musique classique;
- Les Saints-Anges en musique;
- Notes et brioches.

Le protocole impose à l'organisme de :

- recueillir annuellement une somme d'au moins 25 000 \$, dont au moins 75 % serait affecté à la programmation, la publicité, l'hébergement, le matériel technique, les assurances et les accessoires de bureaux liés aux événements;
- détenir une assurance de biens ainsi qu'une assurance responsabilité civile désignant l'Arrondissement comme co-assuré, et ce, pour un montant minimal de 2M \$;
- soumettre annuellement à l'Arrondissement sa programmation, ses prévisions budgétaires, son bilan et ses états financiers;
- mentionner la participation de l'Arrondissement dans toute publicité ou activité promotionnelle.

JUSTIFICATION

En 2015, comme en 2016, l'organisme a bénéficié d'une subvention de 71 250 \$ de l'Arrondissement de Lachine pour la réalisation du Festival de musique, les Saints-Anges en musique et Notes et Brioches de la programmation annuelle. Cette année, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, l'organisme a droit au même soutien qu'en 2015, auquel s'ajoute un 5 % qui avait été retranché des subventions depuis 2012.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire: 2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000

Budget : 2020, 2021 et 2022

La demande d'achat sera faite en janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée S ASSELIN
C/s arts de la scene <<arr.lach>>

ENDOSSÉ PAR

Dominique GAZO
Directrice CSLDS

Le : 2019-11-20



Dossier # : 1197132004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 90 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 90 000 \$, soit une contribution annuelle de 30 000 \$, pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 16:01

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197132004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 90 000 \$ pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, l'arrondissement de Lachine soutient l'organisme à but non lucratif reconnu, catégorie H – Organismes en collaboration, Centre de Loisirs de Lachine qui offre à la population une programmation variée d'activités de loisirs adaptées à tous les goûts, tous les âges et toutes les clientèles. L'organisme a fourni toutes les pièces requises pour la reconduction triennale de la reconnaissance. Cette reconnaissance sera traitée dans un sommaire décisionnel distinct.

Le Programme de loisirs se divise en trois volets, soit :

- A. Activités et ateliers de loisirs
- B. Loisirs accessibles, exploratoires et à la carte
- C. Camps de jour et de relâche

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-04-10 - CA 17 19 0113 (1173550005)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Centre de loisirs de Lachine pour la tenue d'activités de loisirs pour une période de trois ans, soit 2017, 2018 et 2019;
D'octroyer une contribution financière maximale de 30 000 \$ par année pour ces trois années.

2017-02-13 - CA17 19 0033 (1163948018)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31

décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;
Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

2015-05-11 - CA15 19 0155 (1155303013)

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Camps de jour Le Phoenix de Lachine pour la tenue d'activités pendant la période estivale 2015, 2016 et 2017 et la relâche scolaire 2016, 2017 et 2018;
D'autoriser le versement d'une somme maximale de 13 000 \$ par année pour une période de trois ans en plus du montant annuel de 5 700 \$ déjà consenti à l'organisme selon les normes d'attribution des subventions accordées aux organismes reconnus.

DESCRIPTION

Volet A - Activités et ateliers de loisirs

Le volet activités et ateliers de loisirs permet aux résidents d'avoir accès à des activités physiques, sportives, culturelles, socio-éducatives, récréatives, scientifiques et de plein air. Ces activités de loisirs incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale.

Volet B - Loisirs accessibles, exploratoires et à la carte

Le volet loisirs accessible, exploratoire et à la carte permet aux résidents d'obtenir une flexibilité dans leur engagement en matière de loisirs. Ce volet favorise un accès à des activités physiques, sportives, culturelles, socio-éducatives, récréatives, scientifiques et de plein air selon une formule à la carte permettant de participer à des activités ponctuelles afin d'en tester de nouvelles. Ce volet est offert pour des activités familiales (parent-enfant) ou adultes.

« Accessibles » :

Qui permet une participation à faible coût, qui est accessible physiquement, c'est-à-dire que ce sont des activités d'initiation permettant à un non-initié d'y participer. Les activités offertes doivent également être réparties sur le territoire afin de faciliter l'accès physique aux citoyens des différents quartiers de Lachine. Finalement, les activités sont proposées selon des horaires variés incluant des jours, des soirs et des week-ends.

« Exploratoires » :

Qui permet au participant de tester une activité avant de s'inscrire à une session complète et à l'organisme de tester une activité avant de l'intégrer officiellement dans sa programmation. Ces activités sont limitées dans le temps et non récurrentes sur une session complète.

« À la carte » :

Qui permet au participant d'adapter son calendrier de loisirs en fonction de ses intérêts, son horaire, son budget et sa capacité d'engagement.

Volet C - Camps de jour et de relâche

Le volet permet aux jeunes des différents quartiers de vivre des expériences de camp de jour enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

Les camps de jour le Phoenix de Lachine offrent leurs services dans différents parcs de l'arrondissement. Il y a des frais d'inscription et les jeunes sont réunis en groupes d'âge. L'horaire des camps de jour se situe entre 9 h et 16 h et le service de garde entre 7 h 30 et 9 h pour l'avant-midi et 16 h et 18 h pour l'après-midi.

JUSTIFICATION

Vous trouverez en pièces jointes un document complet détaillant l'ensemble des modalités du programme (objectifs, particularités de chaque volet, exigences de l'arrondissement, contributions financières, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

No de fournisseur du Centre de Loisirs de Lachine : 419812

- Poste budgétaire : 2410-0010000-301405-07189-61900-016490-0000-000000-000000-000000-0000
- Volet loisirs : maximum de 20 000 \$
- Volet loisirs à la carte : maximum de 10 000 \$
- La demande d'achat sera faite en janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Lachine gagne à reconnaître, à collaborer et à soutenir un organisme à but non lucratif dont c'est la mission d'offrir des activités de loisirs à tous les segments de la population lachinoise et qui a développé, au fil des ans, une reconnaissance et une expertise auprès des familles lachinoises par le biais de ses camps de jour Le Phoenix de Lachine. La reconnaissance et le soutien d'un organisme de loisirs enraciné dans la communauté offrant des activités de loisirs accessibles dans les trois volets du programme s'inscrit directement dans la mission municipale. Cet organisme a développé une reconnaissance et une expertise auprès des familles lachinoises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres établis dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et le Programme de loisirs en annexe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety
ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social

Tél : 514 634-3471 #300
Approuvé le : 2019-11-21



Dossier # : 1197132003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE pour la période du 1 ^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités prévues à son plan d'action 2016-2020

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020;
D'octroyer une contribution financière au montant total de 40 000 \$, pour la réalisation d'activités prévues à son plan d'action 2016-2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 16:04

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197132003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités prévues à son plan d'action 2016-2020

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans 10 arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

C'est dans ce cadre que depuis 2012 la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal. En septembre 2017, le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5M \$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, via le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-03-11 – CA19 19 0048 (1193550002)

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE;
D'octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2019;

2018-05-14 – CA18 19 0129 (1183550007 - FIRM)

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE;
D'octroyer une contribution financière au montant de 136 151 \$ pour appuyer l'organisme

dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2018;

2018-01-15 – CA18 19 0009 (1173550014 - FIRM)

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE;
D'octroyer une contribution financière au montant de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2017-2018;

2017-09-25 - CM17 1238 (1170744002)

D'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville de Montréal d'une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire;
D'autoriser la réception de cette aide financière de 1 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
D'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 1 500 000 \$;
D'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) », pour les années financières 2017, 2018 et 2019;

2017-04-10 – CA17 19 0111 (1173550004)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée;
D'octroyer, selon ladite convention, un montant de 96 151 \$ à l'organisme pour l'année 2017;

2016-11-07 – CA16 19 0338 (1163550005 - FIRM)

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 40 000 \$ au Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP), pour la réalisation du plan d'action 2016-2020 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre;

2016-04-11 – CA16 19 0114 (1163550002)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée;
D'octroyer, selon ladite convention, un montant de 96 151 \$ à l'organisme pour l'année 2016;

2015-04-13 – CA15 19 0120 (1155303007)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée;
D'octroyer, selon ladite convention, un montant de 96 151 \$ à l'organisme pour l'année 2015;

2014-03-17 – CA14 19 0076 (1145303002)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre

(CRUISP) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée;
D'octroyer, selon ladite convention, un montant de 134 100 \$ à l'organisme pour l'année 2014;

2013-04-15 – CA13 19 0103 (1135303007)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée;
D'octroyer, selon ladite convention, un montant de 134 100 \$ à l'organisme pour l'année 2013;

2012-05-07 – CA12 19 0173 (1125303010)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée;
D'octroyer, selon ladite convention, un montant de 134 100 \$ à l'organisme pour l'année 2012;

2011-06-13 – CA11 19 0201 (1115303009)

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le *Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre* (CRUISP) pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée et d'octroyer un montant de 134 100 \$ à l'organisme pour l'année 2011;

2010-04-12 – CA10 19 0113 (1105303002)

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le *Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre* pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée et d'octroyer un montant de 134 100 \$ à cet organisme pour l'année 2010;

2009-03-09 – CA09 19 0106 (1092351002)

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée et d'octroyer un montant de 134 100 \$ à l'organisme pour l'année 2009, établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier;

2008-06-09 – CA08 19 0246 (1082351004)

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée et d'octroyer un montant de 134 100 \$, en deux versements de 67 050 \$ à l'organisme pour l'année 2008; établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier;

2007-10-09 – CA07 19 0411 (1073550005)

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée et d'octroyer un montant de 160 600 \$ en deux versements de 80 300 \$ à l'organisme pour l'année 2007, établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier;

2007-05-09 – CE07 0649 (1064219002)

D'octroyer un budget de 500 000 \$ au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle et au Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de la priorité Lutte aux gangs de rue, enveloppe qui sera gérée conjointement entre les services corporatifs et les arrondissements concernés d'ici le 31 décembre 2007; D'octroyer un budget additionnel de 425 000 \$ au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, dans le cadre de la Stratégie de revitalisation urbaine intégrée;
De virer les crédits dans les comptes appropriés;

En 2007, une somme de 577 500 \$, provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale, pour la revitalisation urbaine intégrée est attribuée.

2006-11-13 – CA06 19 0465 (1063550007)

D'accorder un soutien financier de 142 000 \$ dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée à l'organisme Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre;
D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour la réalisation d'activités issues du plan d'action;

En 2006, une somme de 600 000 \$ en provenance du budget de la Division du développement social du Service du développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle a été octroyée aux arrondissements de Lachine, Ville-Marie, Sud-Ouest, Montréal-Nord et Villeray/Saint-Michel/Parc Extension pour la réalisation des démarches de revitalisation urbaine intégrée.

2005-05-18 – CE05 0920 (1051692001)

Autoriser une dépense de 215 000 \$ pour la réalisation du projet « Revitalisation urbaine intégrée », du chantier 3.4 du Sommet de Montréal intitulé « Combattre la pauvreté - Concertation pour la revitalisation des quartiers » aux arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension et de Montréal-Nord, ainsi qu'à la Division du développement social du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. Autoriser un virement de crédits provenant des dépenses imprévues d'administration (1912) pour un montant de 215 000 \$

2005-02-23 – CE05 0277 (1040034003)

Verser aux projets du Sommet la somme de 5 M\$, approuver la ventilation soumise pour l'année 2005. Prendre connaissance des demandes additionnelles

2004-04-07 – CE04 0632 (1040034001)

De recevoir les recommandations des quatre comités stratégiques du comité exécutif relatifs au financement des projets du Sommet de Montréal en 2004;
D'avancer au budget des projets du Sommet pour 2004 la somme de 1,4 M \$, soit le solde de ce budget pour 2003, ce montant s'ajoutant aux 5 M \$ déjà approuvés dans le budget 2004, cette somme additionnelle représentant le montant non dépensé du budget du Sommet pour 2003; cette décision, conforme à la décision de principe déjà prise à cet effet par le comité exécutif, porterait le montant du budget disponible à 6,4 M \$;
De retenir le scénario 2, tel que recommandé par les comités de gestion stratégique, y compris l'ajout d'une somme additionnelle de 1 177 500 \$ aux 6,4 M \$ déjà identifiés, portant ainsi le montant total affecté aux suivis du Sommet pour 2004 à 7 577 500 \$;
De verser immédiatement le total des sommes recommandées par les comités stratégiques pour les autres projets, soit 7 399 987 \$ dans les centres d'opération créés à cette fin par le Service des finances, compte tenu des décisions déjà prises en 2004 par le comité exécutif, affectant une somme de 177 513 \$ à deux projets du Sommet;

De mandater les directeurs responsables des projets pour produire au plus tard le 14 mai, un rapport d'étape au 30 avril et au plus tard le 29 octobre, un rapport d'étape au 15 octobre 2004;

De recevoir le plan de communication cadre destiné à assurer la visibilité requise aux projets;

D'imputer les sommes prévues aux projets par les comités stratégiques,

2003-06-18

Le comité exécutif entérinait les propositions du comité de sélection. Un des trois secteurs choisis était le secteur Saint-Pierre, de l'arrondissement de Lachine.

2003-03-19 – CE03 0606 (1031692001)

D'autoriser un virement de crédits de 500 000 \$, en provenance du compte corporatif 001-3-661000-191101-9720 réservé aux projets des chantiers du Sommet de Montréal, pour la réalisation du projet « Revitalisation urbaine intégrée », du chantier 3.4 du Sommet de Montréal intitulé *Combattre la pauvreté - Concertation pour la revitalisation des quartiers*, en conformité avec la description figurant au sommaire décisionnel, cette somme devant être utilisée selon la ventilation soumise au dossier;

De mandater le directeur général adjoint du Service du développement social et communautaire pour présenter des rapports d'étape sur l'évolution des livrables du projet, sur l'état de la participation (partenaires et communauté d'intérêt) et sur la ventilation des dépenses effectuées, avant la fin du mois de mars 2003 ainsi qu'aux dates suivantes : 21 mai 2003, 12 septembre 2003, 12 décembre 2003, et ce, au secrétariat du Sommet de Montréal afin d'en faire la compilation et en vue de la présentation d'un rapport au comité exécutif;

DESCRIPTION

Pour l'année 2019-2020, le CRUISP présente des projets s'inscrivant dans la poursuite du déploiement du plan stratégique 2016-2020, plus particulièrement les orientations suivantes :

Orientation 2 :

Faire du réaménagement de l'échangeur Saint-Pierre un véritable projet de revitalisation dans l'optique de désenclaver le secteur et augmenter le sentiment de sécurité;

Orientation 3 :

Consolider les réseaux de communication mis en place, surtout auprès des nouveaux résidents du quartier;

Orientation 4 :

Impliquer et engager les citoyens du quartier Saint-Pierre dans le cadre d'une gamme d'activités et d'événements culturels, sociaux et sportifs avec un accent jeunesse.

Projet # 1 : Le comité de la rue Saint-Jacques

1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Ce projet est la suite du Diagnostic commercial de la rue Saint-Jacques. En effet, ce diagnostic aura permis de dégager un portrait sur la situation commerciale actuelle du quartier Saint-Pierre et plus particulièrement de la rue Saint-Jacques, artère commerciale, selon les résidents du quartier. Avec ce comité, l'organisme désire proposer des solutions visant la revitalisation de la rue principale et plus globalement le quartier. Ces solutions auront été construites par l'apport des différents membres du comité de la rue Saint-Jacques. Ce comité sera composé principalement de quelques commerçants de la rue Saint-Jacques, un ou deux représentants citoyens ainsi que l'agente de mobilisation de l'organisme. Ce comité travaillera essentiellement pour favoriser l'émergence de projets en développement économique et communautaire.

Projet # 2 : L'Échangeur de l'attente : Prise 2

1^{er} janvier au 30 juin 2020

Devant le succès du projet L'Échangeur de l'attente, l'exposition photographique, le CRUISP propose, toujours en collaboration avec LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. – La Caserne, la création de cinq capsules vidéos sur la vie des *Pierrois* au quotidien. Essentiellement, ces courtes vidéos seront destinées aux réseaux sociaux. Ces vidéos artistiques illustreront la vie derrière les murs de l'échangeur Saint-Pierre afin de sensibiliser les différentes instances gouvernementales, institutionnelles et communautaires à la nécessité de désenclaver le quartier par le déploiement d'un nouvel échangeur et de reconnecter les citoyens aux territoires adjacents afin de briser l'isolement social des *Pierrois*. Quant aux jeunes, il s'agit de donner une nouvelle voie d'expression sur leurs préoccupations et leur vision du quartier tout en gardant une empreinte comme témoin de l'histoire présente et vivante du quartier.

Projet # 3 : La Caserne des Jeunes

1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Au cours de cette période, le CRUISP soutient financièrement le déploiement des activités de LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. – La Caserne. Essentiellement, il s'agit de promouvoir l'utilisation de LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. – La Caserne et la participation des jeunes du quartier Saint-Pierre dans les activités communautaires. Surtout, LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. – La Caserne travaille sur des enjeux et problématiques touchants les jeunes du quartier Saint-Pierre en proposant des ateliers thématiques tels que la prévention des toxicomanies, les premiers amours, la notion du consentement sexuel, en proposant des activités accessibles et universelles malgré les conditions socio-économiques difficiles que certains jeunes peuvent vivre.

JUSTIFICATION

Ces projets sont complémentaires à plusieurs initiatives de lutte à la pauvreté et s'inscrivent en continuité avec la démarche d'intervention territoriale poursuivie par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

Organisme : COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE (CRUISP) (N^o de fournisseur **144642**)

Montant octroyé : 40 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

À court terme, il s'agit du maintien de la mobilisation des acteurs et des citoyens autour de la démarche.

À long terme, des changements durables et le développement d'un sentiment d'appartenance et d'engagement à l'égard du quartier sont envisagés par le biais de projets structurants, conjuguant ainsi les efforts de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia MCMULLEN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Sonia MCMULLEN, 14 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-06

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO

Directrice - Direction culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1194076007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 et octroi d’une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine ».;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 16:02

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194076007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 et octroi d’une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine »

CONTENU

CONTEXTE

L’arrondissement de Lachine désire mettre en place un projet pilote de déneigement dans l’arrondissement, similaire au programme « Brigade Neige » de l’arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le projet pilote de déneigement « Brigade neige Lachine » viendra en aide aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées de 80 ans et plus en leur offrant la possibilité d’avoir des déplacements sécuritaires et d’exercer leurs activités régulières en période hivernale.

L’organisme CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE a été invité à réaliser ce projet puisqu’il gère déjà un programme de volontariat auprès des jeunes avec compensation monétaire qui pourra être bonifié afin de remplir ce mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La création d’une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d’accès et des balcons pour des citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus, résidants de l’arrondissement de Lachine.

Le projet vise l’insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, par exemple :

- n’étant pas prêts à occuper un emploi stable ou à participer à un programme de réinsertion ;
- vivant une problématique de consommation;
- vivant une problématique de santé mentale;
- sous-scolarisés;
- vivant des difficultés d’intégration sur le marché du travail.

Les participants recevront une contribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale.

JUSTIFICATION

Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, de citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus.

- Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté.
- Offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires proviennent :

- du budget de fonctionnement: 10 000 \$
(2410.0010000.301436.05803.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000)
Numéro de la demande d'achat: 623000

La contribution financière sera remise à l'organisme comme suit :

- un premier versement au montant de 9 000 \$ dans les 30 jours de la signature de la présente convention;
- un deuxième versement au montant de 1 000 \$, au plus tard le 30 avril 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet offre une expérience de travail positive et formatrice aux jeunes en plus de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître aux médias locaux ainsi qu'aux résidents de l'arrondissement de Lachine le projet pilote « Brigade neige Lachine ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente de partenariat.

- Versement des contributions financières.
- Application et suivi de l'entente avec l'organisme.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO
Directrice -- Culture, sports, loisirs et développement social



Dossier # : 1197132005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des deux organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$:

ORGANISME	MONTANT
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS"	4 066 \$
Centre de Loisirs de Lachine	5 600 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 09:48

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197132005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-11-04 CA19 19 0293 (1193550013) Octroi d'une aide financière à 24 organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 122 473,60 \$

2019-09-03 - CA19 19 0252 (1193550011) - Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$

2019-06-03 - CA19 19 0178 (1193550008) - Octroi d'une aide financière à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 126 293,94 \$

2019-04-01 - CA19 19 0096 (1193550005) - Octroi d'une aide financière à dix organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 148 862 \$

2019-12-10 - CA18 19 0346 (1186759021) - Octroi d'une aide financière au montant de 9 899,25 \$ aux trois organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018

2018-11-12 - CA18 19 0318 (1183550021) - Octroi d'une aide financière au montant de 142 035,40 \$ à vingt-neuf organismes désignés conformément à la Politique de

reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

2018-09-10 - CA18 19 0254 (1183550018) - Octroi d'une aide financière d'un montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018

2018-06-11 - CA18 19 0173 (1186759014) - Octroi d'une aide financière d'un montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018

2018-04-09 - CA18 19 0107 (1186759005) - Octroi d'une aide financière d'un montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018

2017-12-04 - CA17 19 0312 (1176759013) - Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017

2017-11-20 - CA17 19 0288 (1173948006) - Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017

2017-09-11 - CA17 19 0270 (1176759012) - Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ aux trois organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017

2017-06-19 - CA17 19 0196 (1173948004) - Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle

2017-04-10 - CA17 19 0109 (1173948002) - Accord d'un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix organismes désignés au sommaire décisionnel et répondant aux critères d'admissibilité, pour l'année 2017, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et d'en autoriser le paiement

2017-02-13 - CA17 19 0033 (1163948018) - Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009) - Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine, que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'Arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS", par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, apporte une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Il répond adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents de l'organisme partenaire, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation. Pour le Centre de Loisirs de Lachine, le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes et montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" (DA 622833)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000 : 4 066 \$
(organisme culturel)

Centre de Loisirs Lachine (DA 622838)

(programme d'accompagnement en loisir des camps de jour de l'arrondissement)

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000 : 5 600 \$
(organisme communautaire)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Le Programme d'accompagnement en loisir pour les camps de jour des OBNL reconnus permet de soutenir les organismes qui offrent des camps de jour d'intégrer les jeunes ayant des limitations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée S ASSELIN
C/s arts de la scene <<arr.lach>>

ENDOSSÉ PAR

Dominique GAZO
Directrice CSLDS

Le : 2019-11-20



Dossier # : 1197626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

D'approuver les conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire substitut, à signer ces conventions de bail, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 16:02

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197626002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Avant l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de Lachine, les loyers des baux de location d'espaces destinés aux activités des organismes reconnus par l'Arrondissement étaient versés aux organismes à titre de contribution financière. Suite à l'adoption de la Politique, les baux doivent être signés et payés directement par l'Arrondissement aux locataires, pour l'usage des organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-01-16 - CA17 19 0008 (1176759001)

D'approuver la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges de Lachine pour la location d'espaces pour les activités des organismes reconnus Le Réveil de Lachine et L'Ensemble folklorique de Lachine, « Les Éclusiers », pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;

D'autoriser le paiement des loyers pour 2017 prévus dans lesdites conventions de bail;

DESCRIPTION

Le bail avec la paroisse Saints-Anges prévoit la location d'espaces pour les activités d'organismes reconnus par l'Arrondissement, dont particulièrement L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE.

Les baux sont sur trois ans, basés sur la période de reconnaissance des organismes. Le montant des baux est payable une fois par an au mois de janvier.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement n'a pas suffisamment d'espaces pour accueillir les activités de chaque organisme. Il loue des espaces pour pallier à ce manque afin que les organismes reconnus puissent continuer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bail avec la paroisse Saints-Anges :

En 2020 :

8 000 \$ taxes incluses pour LE RÉVEIL DE LACHINE

(2410.0010000.301431.07167.55290.000000.0000.000000.014003.00000.00000).

12 000 \$ taxes incluses pour L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS"

(2410.0010000.301433.07211.55290.000000.0000.000000.014000.00000.00000).

En 2021 :

8 250 \$ taxes incluses pour LE RÉVEIL DE LACHINE.

12 250 \$ taxes incluses pour L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS".

En 2022 :

8 500 \$ taxes incluses pour LE RÉVEIL DE LACHINE.

12 500 \$ taxes incluses pour L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS".

Les demandes d'achats seront faites en janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien de l'offre de services aux citoyens de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
Chef de section - Sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique GAZO
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1196174002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda – Autorisation d’une dépense additionnelle au montant total de 10 000 \$, toutes taxes incluses, pour l’achat de placements médias couvrant la période du 1er novembre au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.)

D'autoriser une dépense additionnelle au montant total de 10 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de placements médias couvrant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval, publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-26 13:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196174002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda – Autorisation d’une dépense additionnelle au montant total de 10 000 \$, toutes taxes incluses, pour l’achat de placements médias couvrant la période du 1er novembre au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.)

CONTENU

CONTEXTE

Initialement, l'estimation prévue pour l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 était de 30 000 \$. Étant donné que le journal hebdomadaire est l'un des principaux outils utilisés pour la publication d'avis légaux et pour promouvoir les événements et services de l'Arrondissement, les prévisions budgétaires faites pour l'année en cours se sont avérées insuffisantes, notamment à cause de la publication d'un nombre plus élevé d'avis exigeant plus d'espace (1/2 page et page complète), comme par exemple les avis concernant les Projets particuliers de modification d'un immeuble (PPCMOI), qui nécessitent l'achat d'une demie à une page complète selon les besoins.

Nous avons également dû promouvoir d'autres projets qui se sont ajoutés en cours d'année, tels que les Samedis du citoyen, le Tournoi du député, le programme Ruelle verte, l'inauguration des activités au parc Grovehill, le Conseil Jeunesse et plusieurs autres non prévus.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge SIMARD
Chargé de communication
Direction des projets urbains et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1196174002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement doit autoriser l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 dans Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant de 30 000 \$ conformément à l'entente ci-jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-03-14 - CA16 19 0067 (1161991005)

D'autoriser l'achat de placements médias en 2016 dans Le Messenger Lachine-Dorval pour un montant de 89 000 \$, taxes incluses.

2016-11-07 - CA16 19 0345 (1161991026)

D'autoriser une dépense additionnelle au montant total de 30 000 \$ pour l'achat de placements médias dans Le Messenger Lachine-Dorval, pour l'année 2016.

2017-02-13 - CA17 19 0039 (1171991008)

D'autoriser l'achat de placements médias en 2017 dans Le Messenger Lachine-Dorval pour un montant total de 127 000 \$.

2018-02-12 - CA18 19 0040 (1186174001)

D'autoriser l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval publié par MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

2018-06-11 - CA18 19 0171 (1186174002)

D'autoriser le transfert à MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), nouveau propriétaire du Journal Le Messenger Lachine & Dorval, d'une somme de 15 654,04 \$ approuvée par la résolution CA18 19 0040, pour l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018;

D'autoriser l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

2019-03-11 - CA19 19 0054 (1196174001)

D'autoriser l'achat de placements médias, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;
De ratifier toute dépense relative à l'achat de placements médias dans ce journal depuis le 1^{er} janvier 2019.

DESCRIPTION

Il s'agit d'achat d'espaces publicitaires et d'avis publics par l'arrondissement dans l'hebdomadaire Le Messenger Lachine Dorval pour diffuser de l'information aux citoyens.

JUSTIFICATION

Le Messenger Lachine Dorval, publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), est l'unique journal hebdomadaire distribué sur le territoire de l'arrondissement. Le Messenger Lachine Dorval est la seule publication disponible sur le territoire pour faire la promotion des activités et des services de l'arrondissement et pour en informer les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement 2019 dont le détail se retrouve dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge SIMARD
Chargé de communication

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-17

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1193479006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 30 753,77 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 30 753,77 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISMES	MONTANT
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.	6 823,77 \$
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	100 \$
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. (Pour ASSOCIATION DE CHARITÉ LA GUIGNOLÉE DE LACHINE)	10 000 \$
CLUB DE SCULPTURE LES PIC-BOIS DE LACHINE	75 \$
Collège Saint-Louis	300 \$
Conseil des arts de Montréal	1 170 \$
École secondaire Dalbé-Viau	4 085 \$
Fondation de l'Hôpital Lachine CUSM	750 \$
LA LÉGION ROYALE CANADIENNE LACHINE FILIALE 85-90	475 \$
La P'tite maison de Saint-Pierre	1 575 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	400 \$
LE SOLEIL DE LACHINE INC.	200 \$
LES CONCERTS LACHINE INC.	800 \$
LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC.	4 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 20:25

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1193479006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 30 753,77 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 30 753,77 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement (voir le détail dans l'intervention financière).

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2019-11-21



Dossier # : 1198327011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2019 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2019

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-22 10:37

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198327011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2019 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019, et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002), ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes 7 listes pour approbation, soit 4 listes des achats effectués par carte de crédit pour le mois de septembre 2019, la liste des bons de commande, la liste des factures non associées à un bon de commande émis pour le mois d'octobre (budget de fonctionnement) ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de septembre 2019.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois d'octobre 2019.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois d'octobre 2019 pour le budget de fonctionnement.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;

- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 octobre 2019. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Kety ONOFRE
Agente de gestion des ressources financières

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1196470062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autorisation au greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures d'utilités publiques, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de stationnement et l'occupation de l'immeuble situé au 5203-5205, rue Fairway (lot numéro 1 704 126 du cadastre du Québec), par la compagnie MANUTENTION & ENTREPOSAGE GTI INC.

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures d'utilités publiques, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de stationnement et l'occupation de l'immeuble situé au 5203-5205, rue Fairway (lot numéro 1 704 126 du cadastre du Québec), par la compagnie MANUTENTION & ENTREPOSAGE GTI INC.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 09:49

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autorisation au greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures d'utilités publiques, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de stationnement et l'occupation de l'immeuble situé au 5203-5205, rue Fairway (lot numéro 1 704 126 du cadastre du Québec), par la compagnie MANUTENTION & ENTREPOSAGE GTI INC.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit, pour le comité exécutif, d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'un certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), en vue du prolongement du réseau d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot portant le numéro 1 704 126 du cadastre du Québec, ayant frontage sur la rue Fairway et la 50^e Avenue pour des fins d'occupation du bâtiment situé au 5203-5205, rue Fairway, par la compagnie MANUTENTION & ENTREPOSAGE GTI INC.

Dans ce qui suit, un résumé des travaux prévus présenté par les requérants :

« Dans le cadre de l'agrandissement du stationnement situé au 5203-5205, rue Fairway, dans le secteur industriel de l'arrondissement de Lachine, le réseau pluvial sera prolongé. Le prolongement sera constitué de 55 mètres de conduite pluviale d'un diamètre de 300 mm, deux regards puisards et un regard pour le raccordement à la conduite existante. Un régulateur de débit sera installé en aval du deuxième regard puisard. Le contrôle des débits de pointe sera réalisé conformément aux règlements de la Ville de Montréal. Le taux de rejet applicable à ce projet est de 14 L/s-ha pour une pluie présentant une récurrence de 50 ans (Règlement établissant des normes sur le rejet des eaux pluviales au réseau d'égout de la Ville dans les secteurs industriels (2503) - Ville de Lachine). Le volume de rétention s'effectuera en pyramides inversées à la surface des stationnements. Le secteur "A" a une superficie de 1973,8 m² en pavage, et le secteur "B" de 921.1m².

Le présent contrat couvre la réalisation des travaux suivants :

- Excavation et disposition du pavage et terrain naturel;
- Construction d'un mur de soutènement en interbloc;
- Démantèlement et réinstallation de la clôture;
- Installation de la signalisation;

- *Installation de regards-puisards incluant régulateur de débit;*
- *Pose de la conduite pluviale incluant excavation, remblai, regard et raccordement;*
- *Reconstruction de la voirie du stationnement;*
- *Bordure de coulée ou moulé;;*
- *Construction et réparation des arrières;*
- *Marquage. » .*

Parmi les exigences à satisfaire pour l'obtention du certificat d'autorisation du MELCC, le demandeur doit déposer une attestation de non-objection de la Ville de Montréal à sa délivrance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie MANUTENTION & ENTREPOSAGE GTI INC. d'obtenir l'autorisation du MELCC, le greffier de la Ville de Montréal doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance dudit certificat pour le projet en question.

JUSTIFICATION

Le certificat d'autorisation du MELCC doit être obtenu avant toute construction, et ce, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2). Les travaux requis visent à assurer les services essentiels de la collecte et de la distribution des eaux pour l'implantation du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de stationnement sur le lot portant le numéro 1 704 126 du cadastre du Québec. Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pris connaissance des travaux visés et ne s'objecte pas à leur réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement
Direction de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Michel SÉGUIN
Directeur
Direction de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1196759013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2020

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 20:25

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196759013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2020

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif le 9 mai 2016, plusieurs modifications ont été apportées lors du dépôt des bilans annuels. La reconnaissance de la quasi-totalité des organismes reconnus aujourd'hui en vertu de cette Politique se termine le 31 décembre 2019, après une période de 3 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-12-02 (1193550014)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2019-03-11 – CA19 19 0053 (1196759002)

De prendre acte du bilan 2018 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;
D'approuver les modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 12 mars 2019.

2018-06-11 – CA18 19 0178 (1186759009)

De prendre acte du bilan 2017 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;
D'approuver les modifications proposées, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018, aux cinq programmes suivants de la politique :

- Programme d'aide financière aux organismes régionaux;
- Programme d'aide financière au soutien à l'élite sportive et culturelle;
- Programme d'aide financière aux fêtes d'anniversaire de fondation;
- Programme d'animation extérieure estivale jeunesse;
- Programme d'accompagnement en loisirs des camps de jour reconnus par l'arrondissement.

2016-10-03 – CA16 19 0300 (1163948013)

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

2016-05-09 – CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;
Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESCRIPTION

La Politique de soutien aux événements publics est en vigueur depuis janvier 2017. À la page 3, au paragraphe **(b) L'évaluation de la demande**, au 3^e alinéa, le 9^e point est remplacé par le suivant :

- La demande est soumise au moins 90 jours avant la tenue d'un nouvel événement et de 45 jours avant la tenue d'un événement récurrent.

Les organismes avaient trois ans pour se conformer aux différentes exigences de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine, Ces trois ans se terminent le 31 décembre 2019 et plusieurs organismes ne se conformaient toujours pas, notamment sur les deux points suivants :

La représentativité des administrateurs :

La Politique exigeait que 25 % des membres du conseil d'administration résident à Lachine et une majorité (50 % + 1) soient des Montréalais (Lachinois compris).

Nous proposons plutôt d'exiger que 50 % + 1 soient des membres du conseil d'administration et citoyens de la Ville de Montréal.

La gratuité des locaux :

La Politique prévoyait de facturer un tarif horaire de 10 \$ les organismes dont les membres n'atteignaient pas 50 % des citoyens de Lachine et 75 % de la Ville de Montréal (Lachine compris) à compter de janvier 2020.

Nous proposons, pour les organismes régionaux (catégorie C), que la majorité des membres doivent être citoyens de la Ville de Montréal. Pour les autres organismes (catégories A, B, D à I), la majorité des membres doivent être citoyens de Lachine.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les organismes, dont les membres sont à 40 % Montréalais (catégorie C) ou à 40 % Lachinois (autres catégories d'organismes), auront un an pour atteindre les 50 % exigés. Aucune facture ne leur sera remise avant le 1^{er} janvier 2021.

Pour les autres, un tarif horaire de 10 \$ sera appliqué au contrat de location pour l'utilisation de locaux temporaires.

Pour les organismes qui occupent un local permanent, la facture annuelle sera forfaitaire, à raison de 2 500 \$ pour les organismes du bord de l'eau et de 5 000 \$ pour les autres organismes.

Pour les arénas, les piscines, la salle de spectacle L'Entrepôt et les installations scolaires, les tarifs sont ceux adoptés dans le Règlement sur la tarification.

Des ajouts sont également prévus dans la nouvelle version de la Politique :

- Les organismes reconnus s'engagent à respecter différentes politiques de la Ville de Montréal : « Inclusion et diversité », « Accès sans peur » et « Respect de la personne ».
- Pour l'accès à certains locaux et plateaux ciblés, l'Arrondissement effectue un prêt de clés aux organismes reconnus. Pour ce faire, l'organisme doit déposer la liste des membres autorisés à récupérer la clé et retourner la clé dans les délais prévus. S'il y a perte de clé(s), l'organisme s'engage à payer un montant de 100 \$ par clé perdue (maximum 500 \$). S'il y a une deuxième récurrence, le montant sera de 200 \$ par clé (maximum de 1 000 \$). S'il y a une troisième récurrence, l'organisme s'expose au retrait de son prêt de clés.
- Il ne sera plus nécessaire aux organismes de la catégorie I - Organismes de lutte contre la détresse psychologique et les dépendances - d'administrer un sondage de satisfaction.

JUSTIFICATION

Les changements proposés permettront une bonification de la présente politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer l'efficacité de nos politiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informar les organismes des nouveautés apportées aux politiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Directrice CSLDS

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-21

Dominique GAZO
Chef de division Culture et bibliothèques



Dossier # : 1193550014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 09:49

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193550014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

Le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement adoptait la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine afin que celles-ci entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement approuvait la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Il s'agit maintenant de procéder au renouvellement de la reconnaissance(voir annexe A en pièces jointes).

Par la même occasion, nous voulons procéder à la reconnaissance de l'organisme TENNIS MONTRÉAL INC. dans la catégorie C - organisme régional. TENNIS MONTRÉAL INC. est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de promouvoir et développer la pratique du tennis chez les sportifs de tous les âges, de niveau débutant à élite, à l'aide d'une programmation inclusive, laquelle inclut des cours, des ligues, des activités et des compétitions.

Au cours de la période de reconnaissance (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019), six organismes se sont ajoutés et feront l'objet de sommaires décisionnels distincts lorsqu'ils atteindront l'échéance de leur reconnaissance (voir le tableau en pièces jointes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-12-02 (1196759013)

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

2017-02-13 - CA17 19 0033 (1163948018)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;

DESCRIPTION

Une sommaire a été adopté le 13 février 2017 afin d'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'Arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. Il accepte d'adhérer aux différentes politiques adoptées par la Ville de Montréal.

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, listes des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités et de réaliser au moins un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle au cours de son cycle triennal de reconnaissance.

- 69 organismes sont renouvelés;
- 6 organismes sont renouvelés sous conditions;
- 5 organismes ne sont pas renouvelés;
- 1 nouvel organisme est reconnu sans condition;

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance de 76 organismes pour une durée de trois ans* (voir liste en pièces jointes).

* Les 6 organismes renouvelés sous conditions devront se conformer au cours des trois premiers mois de l'année 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconnaissance de ces organismes permet à l'Arrondissement de bonifier son offre de services aux citoyens de l'arrondissement de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social

**Dossier # : 1193550015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour l'aménagement de terrains de basketball et d'un parc de skate dans le parc Grovehill, par la chef de division - Sports, Loisirs et Développement social de l'arrondissement de Lachine

VU la résolution CE19 0409;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine adhère aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures (PISE);

D'autoriser la chef de division - Sports, Loisirs et Développement social de l'arrondissement de Lachine à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour l'aménagement de terrains de basketball et d'un parc de skate dans le parc Grovehill;

De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'exploitation et d'entretien;

D'autoriser la chef de division - Sports, Loisirs et Développement social à signer tout engagement relatif à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-20 15:27

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193550015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures, pour l'aménagement de terrains de basketball et d'un parc de skate dans le parc Grovehill, par la chef de division - Sports, Loisirs et Développement social de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et du plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en oeuvre d'un Programme des installations sportives extérieures 2019-2021 (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains. Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisation dans les parcs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- la mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de service ou maintien de l'actif;
- l'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées;
- l'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- l'aménagement d'espaces pour la pratique libre, dont les plateaux sportifs aux dimensions non standards.

Pour la période 2019-2021, l'aide financière prévue au PISE est de 29,5 M\$, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal. L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- autorisant le dépôt de la demande de soutien financier;
- confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;

- assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-03-13 - CE 19 0409 (1184815002)

Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029

DESCRIPTION

Le projet d'aménagement d'un parc de skate et de deux terrains de basketball au parc Grovehill a été retenu par l'arrondissement afin de le déposer dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures 2019-2021. Le projet pourra bénéficier d'une aide financière dans le cadre du (PISE) correspondant à une contribution financière maximale de 80 % des coûts admissibles. Afin de compléter le dossier, nous devons transmettre une résolution du conseil visant l'autorisation de la demande d'aide financière, l'adhésion au Programme ainsi que la participation de l'arrondissement au financement du projet, et ce, avant le premier versement de crédits lors d'un octroi de contrat. Une consultation sera menée par l'équipe de la Division sports, loisirs et développement social.

Ces aménagements favoriseront un mode de vie actif aux jeunes et familles du territoire.

JUSTIFICATION

Les plateaux sont désuets et présentent des freins majeurs à la pratique de ces sports (basketball et parc de skate).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant estimé s'élève à 662 863,05 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement des deux terrains de basketball au parc Grovehill et à 835 408,35 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement d'un parc de skate au parc Grovehill pour un montant total 1 498 271,40 \$ (taxes incluses). L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme. L'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts qui ne sont pas admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de desservir l'ensemble de l'arrondissement et d'améliorer l'offre de services à l'Ouest du territoire qui n'a pas ce type de plateaux sportifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon ce qui est prévu au programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultations impliquant les citoyens et les différentes parties prenantes : hiver-printemps 2020.

- Octroi de contrat pour les services professionnels : printemps-été 2020.
- Appel d'offres : été 2020 (basketball) et automne-hiver 2021 (parc de skate).
- Réalisation des travaux : automne 2020 (basketball) et printemps-été 2021 (parc de skate).

Il y aura deux appels d'offres de services professionnels et deux appels d'offres de constructions distinctes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Catherine GOLDSTYN, Lachine
Robert MALEK, Lachine
Kety ONOFRE, Lachine

Lecture :

Kety ONOFRE, 18 novembre 2019
Robert MALEK, 18 novembre 2019
Catherine GOLDSTYN, 15 novembre 2019
Dominique LEMAY, 15 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social par intérim



Dossier # : 1196759012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'acte de donation d'un lot de neuf objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Mme France Terriault pour le Musée de Lachine

D'accepter l'acte de donation d'un lot de neuf objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Mme France Terriault pour le Musée de Lachine;
D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'acte de donation, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-20 15:28

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196759012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'acte de donation d'un lot de neuf objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Mme France Terriault pour le Musée de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Une offre de don a été présentée au Musée de Lachine. Il s'agit d'un lot de neuf objets documentant l'histoire de Lachine dans la première moitié du 20^e siècle. Ces objets sont offerts en don par Mme Terriault, fille cadette de Jacques Terriault (1918-2016), lachinois et grand sportif nommé au Panthéon des sports de l'arrondissement en 1985.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-09-10 - CA18 19 0247 (1186759016)

D'adopter la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

2018-06-11 - CA18 19 0177 (1186759012)

D'approuver la nouvelle mission du Musée de Lachine, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, à l'effet de conserver et d'interpréter le site patrimonial Le Ber -Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique afin de faire connaître et de diffuser l'histoire de la région de Lachine, des premières occupations amérindiennes à aujourd'hui.

DESCRIPTION

Le lot d'objets est constitué de :

- 1 trophée;
- 2 brochures "Lachine Rapides" et "Castors Lachine";
- 3 photographies;
- 2 photos de journaux;
- 1 rouleau d'envoi de photographie de C.A. Barbier.

Ce sont des objets rares que nous n'avons pas dans la collection du Musée.

JUSTIFICATION

Chaque objet a été évalué en fonction des critères de la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine :

Dons et achats

Onze critères principaux permettent d'analyser les propositions d'acquisition :

1. Pertinence et cohérence avec la collection du Musée de Lachine;
2. Qualité de l'objet, son originalité et sa rareté;
3. Importance de l'objet dans le contexte patrimonial;
4. Provenance;
5. Titre légal de propriété, considérations légales et éthiques;
6. État de conservation;
7. Évaluation de l'objet s'il s'agit d'un don;
8. Prix de l'objet s'il s'agit d'un achat;
9. Capacité d'entreposage;
10. Ressources humaines, financières et matérielles;
11. Potentiel d'exposition et de recherche.

Ce sont des témoins matériels de l'histoire de Lachine dans les années 1940 et 1950. Ils peuvent être facilement entreposés et conservés au Musée car il s'agit principalement de documents d'archives. Leur acquisition ne requiert pas de frais supplémentaires pour le transport ou la conservation des objets. Ceux-ci ont un grand potentiel d'exposition. La recherche documentaire sur les objets pourra se faire auprès de la famille. Il serait intéressant de recueillir des témoignages permettant d'avoir plus d'information sur Jacques Terriault et sa carrière de hockeyeur à Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La gestion, la documentation des objets et leur mise en valeur seront sous la responsabilité du Musée de Lachine.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Directrice - Culture, Sports, Loisirs et
Développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Dominique GAZO
Directrice - Culture, Sports, Loisirs et
Développement social



Dossier # : 1198327008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)

D'adopter le Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-10-17 15:11

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198327008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2020, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et la propreté du territoire pour l'exercice financier de 2020 au montant de 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-12-10 - CA18 19 0353 (1183547014)

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01)

2018-10-15 - CA18 19 0300 (1183547011)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

2017-12-07 - CA17 19 0324 (1173547012)

Règlement numéro T-18-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2018)

2017-12-04 - CA17 19 0293 (1173547010)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

2016-12-05 - CA16 19 0394 (1161991022)

Règlement numéro T-17-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2017)

2016-10-03 - CA16 19 0297 (1161991017)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017

2015-12-07 - CA15 19 0393 (1151991008)

Règlement numéro T-16-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement et afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex : mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2020, ce montant ne sera pas augmenté par rapport à 2019 et s'établira à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 187 700 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2020 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : ; Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Parties prenantes

Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

Annie GERBEAU, 8 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kety ONOFRE
Agente de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

Le : 2019-10-08



Dossier # : 1198327009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)*.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-10-17 15:12

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198327009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2020, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-12-10 - CA18 19 0354 (1183547015)

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02)

2018-12-10 - CA18 19 0353 (1183547014)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

2017-12-07 - CA17 19 0325 (1173547011)

Règlement numéro T-18-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018)

2017-12-04 - CA17 19 0293 (1173547010)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

2016-12-05 - CA16 19 0393 (1161991021)

Règlement numéro T-17-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017)

2016-10-03 - CA16 19 0297 (1161991017)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017

2015-12-07 - CA15 19 0394 (1151991009)

Règlement numéro T-16-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016)

2015-10-05 - CA15 19 0303 (1151991011)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2016

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0524 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2020 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 3 316 700 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2020 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : ; Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Parties prenantes

Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

Annie GERBEAU, 8 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kety ONOFRE
Agente de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

Le : 2019-10-08



Dossier # : 1192333003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-10-30 09:14

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192333003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)

D'adopter le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

2017-12-07 - CA17 19 0323 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses

citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2019 sont reconduits en 2020. Les principales modifications concernent la **SECTION I** - AMÉNAGEMENT - TARIFS, soit :

- augmenter les frais d'étude préliminaire existants (en vigueur à 350 \$) pour une demande de PPCMOI et pour une demande d'étude de projets prévus par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C--11.4) à 500 \$, et ce, tout en conservant leur remboursement à la fin de la procédure;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- ajouter des frais d'étude d'une demande de PPCMOI visant l'occupation d'un bâtiment sans construction et fixer le montant à 5 000 \$ pour ce type de demande;
- rehausser les frais d'étude d'une modification d'un PPCMOI déjà autorisé par résolution basé selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- augmenter le montant minimum à 396 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019;
- augmenter le montant minimum à 146 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la construction, l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019;
- augmenter le montant minimum à 431 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la construction, l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment autre que résidentiel, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019;
- rehausser le montant minimum à 227 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m², représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2019;
- ajouter, pour une demande d'installation, de déplacement ou de remplacement d'un ou de plusieurs réservoirs, un montant minimum de 75 \$ et un tarif unitaire de 9,80 \$ par 1 000 \$ de travaux;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 145 \$ et pour tout autre permis à 431 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 146 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019;
- prévoir que le tarif actuel de 100 \$ pour une demande de certificat de place d'affaires est fixé par usage principal ou par usage combiné;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 146 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2019;
- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II** - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS, soit :

- cours de natation;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- nouveaux tarifs pour l'achat de billets de spectacle et forfait souper-spectacle;

- location d'espaces au Centre Albert-Gariépy, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- location de quais ainsi que la location et la vente de biens et services au Port de plaisance et à la marina de « Les pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac Saint-Louis inc. »;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

De plus, la clause « Dispositions résiduelles » a été ajoutée au chapitre III de ce règlement afin de couvrir les frais ayant trait aux services rendus ou produits fournis par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public dans le journal local
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine A MARTIN
Analyste de dossiers - Secrétariat
d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-29

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1197204016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-97 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110-bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal

D'adopter le *Règlement numéro 2710-97 modifiant le Règlement sur le zonage (2710)* afin de permettre, dans la zone R-413, l'usage résidentiel « 110- bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-09-27 09:01

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197204016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-97 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone résidentielle R-413, l'usage résidentiel de la classe « 110-bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal

CONTENU

CONTEXTE

Modification au *Règlement sur le zonage* (2710) afin de permettre, dans la zone R-413, l'usage résidentiel « bungalow » et de diminuer les dimensions minimales des terrains et le nombre d'étages minimal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

Le nouveau propriétaire de l'immeuble situé au 325, 7^e Avenue a obtenu une recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la démolition du bâtiment existant et la construction de 6 nouveaux logements comportant 9 cases de stationnement requises à l'intérieur. Les travaux d'arpentage du terrain, afin de produire un plan d'implantation du nouveau bâtiment qui sera construit en contiguïté avec les bâtiments adjacents (315 et 329-331, 7^e Avenue), ont permis de constater que les bâtiments adjacents au bâtiment visé n'ont pas été implantés, au moment de leur construction (en 1920), directement sur les lignes latérales sud et nord, créant ainsi des irrégularités en termes de dimensions de terrain et d'empiètements, le tout tel que décrit dans la lettre de demande de modification réglementaire du requérant :

- « Le garage situé sur le lot 2 135 225 (329-331, 7^e Avenue) touche la limite de propriété près de la 8^e Avenue, mais il s'en éloigne de 0,14 mètre sur une longueur de 7,69 mètres;
- du côté du lot 1 235 223 (315, 7^e Avenue), la maison touche à la limite de propriété près de la 7^e Avenue puis s'en éloigne de 0,18 mètre sur une longueur de 11,96 mètres. De plus, la galerie arrière a été implantée à une distance de 0,37 mètre de la ligne latérale ».

L'insertion, dans la trame bâtie existante, du nouveau bâtiment aura pour effet de créer des espaces d'une superficie respective de 1,07 mètre carré et de 2,15 mètres carrés entre les murs du bâtiment visé et les murs des bâtiments voisins. Le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre illustre ces empiètements. Tout nouveau bâtiment doit être construit à l'intérieur des limites de propriété et ne doit empiéter d'aucune façon sur les terrains adjacents. Afin de solutionner ce problème, le propriétaire s'est engagé auprès de la DAUSE à procéder au redressement du mur de maçonnerie du côté nord et à demander une modification au *Règlement sur le zonage* pour lui permettre d'acheter une bande de terrain de son voisin (315, 7^e Avenue) du côté sud. Bien que le propriétaire voisin accepte de vendre une partie de son terrain au requérant, cette vente d'agrément ne doit pas créer de nouvelles dérogations ou aggraver des dérogatoires existantes. En matière de droits acquis, le *Règlement sur le zonage* (2710) autorise une construction sur un terrain dérogatoire protégé par droits acquis, à la condition que toutes les dispositions des règlements sur le zonage et de construction soient respectées. Toute modification à un lot d'origine implique nécessairement la perte des droits acquis qui sont rattachés à l'immeuble. Or, la présente demande de modification réglementaire permettra de rendre conformes les lots visés par l'opération cadastrale (vente d'agrément).

Les différentes normes prescrites aux grilles 14A/38A et 14B/38B du *Règlement sur le zonage* présentement en vigueur sont les suivantes :

LES DIMENSIONS DE TERRAIN :

Le *Règlement sur le zonage* (2710) actuellement en vigueur fixe les dimensions minimales des terrains, dans la zone R-413, comme suit :

- largeur minimale : 15,2 m
- profondeur minimale : 30,5 m
- superficie minimale : 464,5 mètres carrés
- nombre d'étages minimal : 2 et maximal : 3
- pourcentage d'occupation du sol : seulement un maximum de 40 %
- COS min. : 0,2
- COS max. : 1,2

Un relevé des dimensions des terrains situés dans ce secteur (zone R-413) a permis de constater que plusieurs lots ne rencontrent pas les dimensions minimales prescrites à la grille des normes d'implantation. L'opération cadastrale résultant de la future vente d'agrément, visant le déplacement de la ligne latérale délimitant les terrains situés aux 315 et 325, 7^e Avenue vers le sud de 0,37 mètre, représentant une superficie de 2,5 mètres carrés, implique nécessairement que :

Lot 2 135 223 (315, 7^e Avenue) :

- la largeur actuelle de 15,24 mètres sera diminuée de 0,37 mètre et deviendra non-conforme, soit 14,87 mètres;
- la superficie actuelle de 448,2 mètres carrés sera diminuée de 2,5 mètres carrés pour une superficie totale de 445,7 mètres carrés dérogatoire;
- la profondeur du lot de 29,41 mètres dérogatoire;
- nombre d'étages : 1 est dérogatoire;
- le pourcentage d'occupation du sol et le COS respectent ceux prescrits au zonage.

Lot 2 135 224 (325, 7^e Avenue) :

En ce qui concerne le lot du requérant, le déplacement de la ligne de propriété vers le sud permettra de rendre conforme sa largeur, qui sera augmentée de 15,19 à 15,56 mètres. La

superficie du lot, bien qu'augmentée de 448,8 à 450,7 mètres carrés, ne rencontre pas la norme minimale fixée au zonage, qui est de 464,5 mètres carrés. De plus, le nombre d'étages minimal du bâtiment existant et la profondeur du lot de 29,44 mètres sont dérogatoires.

LE NOMBRE D'ÉTAGES MINIMAL :

La grille des normes d'implantation prévoit un nombre d'étages minimal de 2, alors que certains bâtiments existants situés dans le secteur comportent qu'un seul étage, dont notamment les immeubles sis aux 315 et 325, 7^e Avenue. La diminution du nombre d'étages minimal de 2 à 1 respecte la densité prescrite au Plan d'urbanisme.

L'USAGE RÉSIDENTIEL :

Bien que les habitations unifamiliales de type « 120- cottage » soient déjà autorisées de plein droit dans la zone R-413, les maisons unifamiliales du type « 110- bungalow » ne le sont pas.

La modification réglementaire est spécifique à la zone R-413 et vise les éléments suivants :

1. permettre l'usage résidentiel de la classe « 110- bungalow »;
2. diminuer le nombre d'étages minimal de 2 à 1;
3. réviser les dimensions minimales des terrains comme suit :
 - diminuer la largeur minimale actuelle de 15,2 à 14,2 mètres;
 - diminuer la profondeur minimale actuelle de 30,5 à 28 mètres;
 - diminuer la superficie minimale actuelle de 464,5 à 397 mètres carrés.

JUSTIFICATION

La présente demande de modification réglementaire permettra notamment de réviser les dimensions minimales des terrains prescrites dans la zone R-413, puisque celles-ci ne reflètent pas les dimensions réelles de plusieurs terrains dans ce secteur de l'arrondissement. Une fois ces non-conformités réglées, la demande de PPCMOI pourra être acheminée au conseil d'arrondissement pour décision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation ainsi que l'ensemble des avis publics qui sont requis selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire et concerne une partie du territoire, soit la zone résidentielle visée R-413 :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du premier projet de règlement

- Consultation publique
- Adoption du second projet de règlement
- Adoption du règlement (si aucune demande valide n'est reçue)
- Avis public (promulgation) annonçant l'entrée en vigueur du règlement
- Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs, au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029) et au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-09-26



Dossier # : 1196470060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Opération cadastrale – Contribution pour fins de parc de 4 387,50\$ - Lot portant le numéro 2 133 192 du cadastre du Québec situé au 1171-1199, rue Notre-Dame

D'accepter la somme de 4 387,50 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 2 133 192 du cadastre du Québec, situé au 1171-1199, rue Notre-Dame, doit verser à la Ville, conformément à l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;
D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-22 10:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Opération cadastrale – Contribution pour fins de parc de 4 387,50\$ - Lot portant le numéro 2 133 192 du cadastre du Québec situé au 1171-1199, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire a soumis une nouvelle proposition pour le bâtiment mixte à construire. Celui-ci compte désormais 8 logements dont 7 unités pour familles. Conformément à l'article 2 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, des frais de parc sont exigibles pour ledit développement avant la délivrance d'un permis de construction.

De plus, en vertu de l'article 5 du même règlement, les unités résidentielles de 3 chambres et plus faisant partie d'un projet de développement, tel que défini dans l'article 1, sont exemptées des frais pour fins de parc. Le calcul du montant de la compensation s'effectue donc selon la formule suivante:

$$\text{Somme compensatoire} = (10 \% \text{ de la valeur du site} / \text{nombre total de logements}) \times (\text{nombre de logements créés} - \text{nombre de logements sociaux et communautaires} - \text{nombre de logements de 3 chambres et plus})$$

Ainsi, la somme de 4 387,50 \$ sera versée à la Ville en guise de contribution pour fins de parc.

La DAUSE recommande la proposition d'une somme compensatoire au lieu d'une cession de terrain d'un peu plus de 50 mètres carrés, étant donné que cette dernière option ne constitue pas une plus-value dans le secteur. En effet, la superficie à céder n'est pas assez importante pour l'aménagement d'un parc qui profiterait à la communauté lachinoise. La compensation financière sera versée au fonds d'acquisition, d'aménagement et d'entretien des parcs et terrains de jeux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement
Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1196470060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale – Contribution pour fins de parc de 35 100 \$ - Lot portant le numéro 2 133 192 du cadastre du Québec situé au 1171-1199, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de construction a été approuvé au coin de la 12^e Avenue et de la rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 2 133 192 du cadastre du Québec. Il consiste en un bâtiment mixte de 3 étages, comptant un rez-de-chaussée en partie commerciale, et 10 unités de logement aménagées sur 3 niveaux.

Le projet implique une démolition complète du bâtiment et une reconstruction qui l'assujettissent à une contribution pour fins de de parc en vertu du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition complète d'un bâtiment principal aux fins de construire un nouveau bâtiment. Des frais de parc sont donc exigibles pour ledit développement avant la délivrance d'un permis de lotissement conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 3 de ce Règlement, le propriétaire doit, au choix de la Ville :

1° s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site qui, de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2° verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

3° verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

Description de l'emplacement

Matricule : 9132-17-5471-4-000-0000

Adresse : 1171-1199, rue Notre-Dame

Lot actuel : 2 133 192

JUSTIFICATION

La somme de 35 100 \$ sera versée à la Ville en guise de contribution pour fins de parc. La DAUSE recommande la proposition d'une somme compensatoire au lieu d'une cession de terrain d'un peu plus de 50 mètres carrés, étant donné que cette dernière option ne constitue pas une plus-value dans le secteur. En effet, la superficie à céder n'est pas assez importante pour l'aménagement d'un parc qui profiterait à la communauté lachinoise. La compensation financière sera versée au fonds d'acquisition, d'aménagement et d'entretien des parcs et terrains de jeux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés CAPREA, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6 paragraphe 2°. Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 351 000 \$. La compensation financière est donc de 35 100 \$ et correspond à 10 % de la valeur marchande du terrain à l'étude, en vertu de l'article 3 du Règlement (17-055).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2019-10-22



Dossier # : 1197914007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 octobre au 20 novembre 2019

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 octobre au 20 novembre 2019, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-21 15:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197914007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 octobre au 20 novembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-11-04 - CA19 19 0310 (1197914006)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 septembre au 23 octobre 2019)

2019-10-07 - CA19 19 0285 (1197914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 juillet au 25 septembre 2019)

2019-08-05 - CA19 19 0245 (1197914004)

Réception de la liste de mouvement de personnel (25 avril au 25 juillet 2019)

2019-05-06 - CA19 19 0170 (1197914003)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 février au 24 avril 2019)

2019-03-11 - CA19 19 0077 (1197914002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 janvier au 25 février 2019)

2019-02-04 - CA19 19 0037 (1197914001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 décembre 2018 au 21 janvier 2019)

2019-01-14 - CA19 19 0022 (1187914009)

Réception de la liste de mouvement de personnel (1^{er} novembre au 21 décembre 2018)

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 24 octobre au 20 novembre 2019, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2019-11-21



Dossier # : 1198283014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation du conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er janvier au 31 mars 2020

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-04 12:50

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198283014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation du conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er janvier au 31 mars 2020

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-09-09 - CA19 19 0265 (1198283009)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019;

2019-06-03 - CA19 19 0205 (1198283001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019;

2019-03-11 - CA19 19 0078 (1192333001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019;

2018-12-10 - CA18 19 0369 (1181658009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019;

2018-09-10 - CA18 19 0275 (1181658004)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018;

2018-06-18 - CA18 19 0191 (1181658003)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018;

2018-03-12 - CA18 19 0089 (1181658001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018;

2017-11-20 - CA17 19 0290 (1171658002)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018.

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement du 9 mars 2020 : désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève GIRARD GAGNON
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-04

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192333004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

De prendre acte du dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, Mmes Michèle Flannery et Julie-Pascale Provost, ainsi que du conseiller d'arrondissement, M. Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-11-22 08:55

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192333004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 novembre 2017, ont eu lieu les élections municipales où Mmes Michèle Flannery et Julie-Pascale Provost ainsi que M. Younes Boukala ont été élus conseillères(er) d'arrondissement de Lachine. Suite à l'assermentation des élus le 16 novembre 2017, les conseillères et le conseiller d'arrondissement disposaient de 60 jours pour déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2). Ces déclarations ont été déposées à la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-12-10 - CA18 19 0370 (1181658010)

Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

2018-01-15 - CA18 19 0034 (1171658007)

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

À chaque année subséquente, les membres du conseil doivent déposer une déclaration mise à jour, et ce, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection. Ainsi, la seconde déclaration mise à jour doit être déposée d'ici le 16 janvier 2020.

Article 357

« **Déclaration d'intérêt** – Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Mentions – La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Exception – La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Famille immédiate – Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

Article 358

Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2, articles 357 et 358).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine A MARTIN
Analyste de dossiers - Secrétariat
d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-13

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement